



Fonds pour l'environnement mondial

Résumé du document GEF/C.35/8

Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 10

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le *Plan d'activité et budget de fonctionnement de l'exercice 10* (GEF/C.35/8), le Conseil prend bonne note du plan d'activité et approuve le budget de fonctionnement de l'exercice 10 qui s'établit à 26,825 millions de dollars, dont :

- a) 17,809 millions de dollars pour le Secrétariat ;
- b) 2,108 millions de dollars pour le STAP ;
- c) 2,884 millions de dollars pour l'Administrateur ; et
- d) 4,024 millions de dollars pour le Bureau de l'évaluation.

En approuvant la dotation budgétaire de l'exercice 10 pour l'Administrateur, le Conseil approuve également la proposition de reprendre le financement des coûts supportés par les Entités d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour faire vérifier les états financiers des ressources du FEM reçues à l'appui des activités liées aux projets et à leur préparation.

Résumé analytique

1. Le FEM s'achemine vers la dernière année de la période couverte par la quatrième reconstitution de ses ressources (FEM-4). Les priorités et les activités pour les quatre années de FEM-4 (exercices 07-10) s'articulent sur les Recommandations pratiques pour cette période. À ce jour, une suite a été donnée à la quasi-totalité des recommandations. Par ailleurs, le pacte de viabilité en cinq points organisé autour de cinq pôles (stratégie, innovation, équité, accessibilité et ciblage) présenté par la DG au Conseil à sa réunion de décembre 2006 a facilité les suites que le FEM a données aux Recommandations pratiques.

2. Le plan d'activité décrit l'état d'avancement de la préparation ou de la mise en œuvre des politiques, arrêtées ou envisagées, pour i) donner pleinement suite aux Recommandations pratiques pour FEM-4 encore en instance ; et ii) mener les opérations du FEM pendant

la dernière année de FEM-4 et préparer la négociation de la reconstitution des ressources de FEM-5.

3. Au cours de la dernière année de FEM-4 couverte par le présent plan d'activité, le Conseil a prié l'Administrateur de lancer la négociation de la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM et de collaborer avec le Secrétariat à ce processus. La réunion de planification de cette négociation s'est tenue en novembre 2008 à Washington. Pour assurer un financement ininterrompu des opérations et activités du FEM, la négociation devrait s'achever début 2010. Les ressources de FEM-4 permettront de financer les activités jusqu'au 30 juin 2010.

4. À sa réunion de juin 2007, le Conseil a prié le Secrétariat, le STAP, l'Administrateur et le Bureau de l'évaluation du FEM de veiller collectivement à ne pas dépasser le plafond des dépenses administratives fixé à 93,5 millions de dollars pour la période d'engagement de FEM-4. À l'origine, ce plafond était censé inclure le budget de base et les initiatives spéciales. Compte tenu du nombre de demandes d'initiatives et activités supplémentaires exprimées pendant FEM-4 et des sollicitations des différents organes constitutifs du FEM, il est proposé que ce plafond ne concerne plus que le budget de base. Les initiatives spéciales seraient exclues des dépenses administratives de base soumises à ce plafond. À ce jour, le montant total des initiatives spéciales prises comme suite aux demandes du Conseil ou des instances des Conventions s'établit à 4,78 millions de dollars. Il serait impossible de respecter ce plafond si l'on y incluait les coûts des initiatives spéciales et l'augmentation des dotations budgétaires des organes constitutifs du FEM. Si nous excluons les initiatives spéciales, le montant total du budget de base sollicité jusqu'à la fin de FEM-4 s'établira à 91,3 millions de dollars¹.

5. Parmi les quatre organes du FEM, le STAP et le Bureau de l'évaluation ont demandé que leur budget de base soit relevé de 3 % en valeur nominale. Le Secrétariat pour sa part demande une augmentation de son budget de base supérieure à l'augmentation annuelle établie à 8,9 % en valeur nominale. Cet ajustement tient compte, pour l'essentiel, des suites données à la demande du Conseil d'embaucher du personnel pour pouvoir lancer le nouveau Programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies. De plus, certains membres du Conseil ayant constaté la nécessité d'un contrôle financier accru, il a été proposé de créer un poste supplémentaire au sein du Secrétariat. Ces nouveaux postes et la prise en considération du coût du personnel additionnel affecté à des programmes et d'un responsable pour le Fonds pour la Terre ont tous contribué à augmenter le projet de budget de base du Secrétariat. À chacune des trois dernières années de FEM-4, l'Administrateur a revu à la hausse sa demande de dotation budgétaire, de 21,5 % en moyenne, contre 13 % seulement pour l'exercice 10². Il demande que son budget de base soit relevé de 13 % pour l'exercice 10, notamment du fait du coût prévu de la gestion du processus de refinancement et de l'augmentation anticipée du solde du portefeuille de placements de la Caisse du FEM.

6. En somme, il est demandé d'inscrire 23,73 millions de dollars au budget de base pour l'exercice 10 des quatre organes du FEM, et de porter ce montant à 26,83 millions de dollars

¹ Le budget de base pour FEM-4 et le coût des initiatives spéciales s'élèveraient à 94,03 millions de dollars.

² Ces augmentations sont les suivantes : exercices 07-08 (35 %) ; exercices 08-09 (15,96 %) ; exercices 09-10 (13,02 %). Moyenne = 21,5 %.

pour tenir compte des diverses initiatives spéciales, dont l'organisation de la quatrième Assemblée. Le Secrétariat, le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP), l'Administrateur et le Bureau de l'évaluation ont demandé au total une augmentation de 7,8 %³ de leur budget de base pour l'exercice 10 pour tenir compte en partie de l'inflation.

³ Le Secrétariat du FEM, le STAP, l'Administrateur et le Bureau de l'évaluation ont demandé que leur budget de l'exercice 10 soit relevé de 8,9 %, 2,98 %, 13,02 % et 2,99 % respectivement.